


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i>
<p><i>31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia</i></p> <p><i>Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504</i></p> <p><i>E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web www.achpr.org</i></p>		

**Communiqué final de la 58^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples**

Banjul, République Islamique de Gambie

06 au 20 avril 2016

1. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a tenu sa 58^{ème} Session ordinaire à Banjul, en Gambie, du 06 au 20 avril 2016.
2. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du Secrétaire général et chef des Services civils de la République Islamique de Gambie, **l'Honorable Sulayman Samba**, qui a ouvert les travaux de la 58^{ème} Session.
3. Dans son allocution d'ouverture, **l'Honorable Sulayman Samba** a relevé les progrès réalisés par la République Islamique de Gambie en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et a salué les efforts des autres Etats africains en vue de s'acquitter de leurs obligations contenues dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les autres instruments régionaux et internationaux pertinents. Il a déclaré que la promulgation de la loi interdisant les mutilations génitales féminines ainsi que d'autres cadres juridiques tels que la loi sur la violence domestique de 2013, la Loi sur les infractions sexuelles de 2013 et la loi sur les femmes de 2010 participent de l'effort et de la manifestation de l'engagement fermes du gouvernement de la Gambie à promouvoir et à protéger les droits des femmes. Par ailleurs, il a noté que de nombreux défis restent à relever puisque l'Afrique est toujours confrontée à des conflits armés, à la violence, aux attentats terroristes, aux crises socio- économiques ainsi qu'aux problèmes sociaux et économiques. Pour conclure, **l'Honorable Sulayman Samba** a exhorté tous les États parties et les intervenants présents à contribuer pleinement aux délibérations et à soutenir les travaux de la 58^{ème} Session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
4. Les membres de la Commission ci-après ont pris part aux travaux de la 58^{ème} Session Ordinaire :
 - i. L'Honorable Commissaire **Pansy Tlakula**, Présidente ;
 - ii. L'Honorable Commissaire **Soyata Maïga**, Vice-Présidente ;

- iii. L'Honorable Commissaire **Reine Alapini-Gansou**
- iv. L'Honorable Commissaire **Kayitesi Zainabo Sylvie** ;
- v. L'Honorable Commissaire **Lucy Asuagbor** ;
- vi. L'Honorable Commissaire **Med S.K. Kaggwa**;
- vii. L'Honorable Commissaire **Maya Sahli-Fadel**;
- viii. L'Honorable Commissaire **Lawrence Murugu Mute**;
- ix. L'Honorable Commissaire **Jamesina E.L. King**;
- x. L'Honorable Commissaire **Solomon Ayele Dersso**

5. L'Honorable Commissaire **Yeung Kam John Yeung Sik Yuen** absent, s'est excusé.

6. Au cours de la cérémonie d'ouverture, Madame Hannah Foster, Directrice Exécutive du Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme, s'exprimant au nom du Comité directeur du Forum des ONG, a déclaré que la réunion du Forum des ONG a examiné des questions spécifiques pertinentes pour le travail de la Commission africaine. Elle a invité la Commission à utiliser ses pouvoirs en vertu de l'article 58 de la Charte africaine, pour attirer l'attention de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement sur les cas de conflits et de violations des droits humains en Afrique. Elle a ensuite réitéré l'appel aux acteurs œuvrant pour la promotion des droits de l'homme, en particulier les ONG ayant le statut d'observateur, de continuer à travailler en collaboration avec la Commission africaine pour compléter les efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et la bonne gouvernance en Afrique. Madame Hannah Foster a conclu son intervention en lançant un appel aux Etats africains de la ratification des instruments pertinents et de prendre des mesures nécessaires pour leur mise en œuvre.

7. Monsieur Gilbert Sebihogo, Directeur exécutif du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme a, dans son intervention, relevé que les activités terroristes continuent d'être une grande préoccupation en Afrique et a invité les

Etats membres de l'Union africaine à renforcer les cadres de coopération et à continuer à développer des stratégies conséquentes pour lutter contre le terrorisme en Afrique. Il a, en outre, salué les efforts de la commission dans la mise en œuvre des activités dans le cadre de l'année 2016, qui est une année unique à bien des égards dans le domaine des droits de l'homme. Il a relevé que 2016, déclarée année de droits de l'homme en Afrique, avec un accent particulier sur les droits de la femme, est une opportunité pour les acteurs de droits de l'homme de présenter et de célébrer les étapes importantes des actions de promotion et de protection des droits de l'homme entreprises sur le continent ainsi les progrès réalisés en vue d'inspirer les générations futures. Il a appelé instamment la Commission à travailler ensemble avec les différents acteurs au niveau régional, national et communautaire pour des résultats optimaux pouvant avoir des répercussions directes sur la vie des citoyens africains dans différentes parties du continent.

8. Son Excellence Madame Paulette Badjo Ezouehu, Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de la République de Côte d'Ivoire représentant les Etats membres de l'Union Africaine a, dans sa déclaration, félicité la Commission pour les progrès dans la mise en œuvre des activités de promotion et de protection des droits humains en Afrique. Elle a appelé les Etats membres à continuer à soutenir la Commission africaine. Elle a en outre appelé les différents acteurs présents à participer activement aux travaux de la 58^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine.
9. Madame Paulette Badjo Ezouehu a, dans son intervention présenté la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Elle a déclaré que plusieurs progrès sont réalisés en matière de promotion et de protection. Elle a précisé que le Gouvernement, à travers le Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques, a adopté une politique de promotion et de protection des droits de l'homme axée sur la sensibilisation, l'éducation et la lutte contre l'impunité. Elle a mentionné

notamment les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité, de l'accès à l'éducation, de l'accès aux soins de santé, la promotion de la femme et autres. Madame Paulette Badjo Ezouehu a aussi abordé la question du terrorisme en Afrique et a relevé les efforts déployés par tous les Etats membres de l'Union africaine en vue d'endiguer ce fléau. Elle a insisté sur la nécessité du développement des liens de coopération entre les Etats membres et les autres acteurs en vue de concilier la lutte contre le terrorisme et l'impératif du respect des droits de l'homme et des peuples. Son Excellence Madame Paulette Badjo Ezouehu a conclu son intervention en réitérant la volonté des Etats membres de l'Union africaine à mettre en œuvre leurs obligations au titre de la Charte africaine et d'autres instruments régionaux et internationaux pertinents pour l'amélioration des droits de l'homme en Afrique.

10. Dans son allocution d'ouverture , la Présidente de la Commission, l'Honorable Commissaire Pansy Tlakula a rappelé que cette année marque le 35^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le 26^{ème} anniversaire de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le 10^{ème} anniversaire du Protocole à la Charte africaine portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte africaine de la jeunesse. Elle a déclaré que ces différents textes de l'Union africaine ont apporté une contribution remarquable à la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples sur le continent. Elle a souligné également que 2016 marque le 29^{ème} anniversaire de l'opérationnalisation de la Commission depuis 1987. Elle a annoncé qu'à cet effet plusieurs évènements sont organisés par différents acteurs pour commémorer 2016 déclarée « année de droits de l'homme en Afrique, avec un accent particulier sur les droits des femmes ». Pour ce faire, la Commission africaine organisera plusieurs activités commémoratives au cours de sa

59^{ème} Session ordinaire. A cet égard, elle a exhorté tous les participants présents à organiser au moins une activité commémorative.

11. Madame la Présidente a fait le point sur la situation des droits de l'homme en Afrique au cours des six derniers mois. Elle a déclaré qu'au cours de cette période plusieurs développements positifs ont été observés sur le continent. C'est le cas par exemple, de l'organisation des élections relativement pacifiques et globalement libres et transparentes au Bénin, au Niger, au Cap-Vert, au Congo, en Tanzanie et , en Centrafrique, en Ouganda et aux Comores ainsi que de referendum au Sénégal. En outre, elle a mentionné qu'en dépit de quelques progrès observés plusieurs défis restent à relever. De ce fait, elle a invité toutes les parties prenantes à continuer à travailler pour le respect et la protection des droits de l'homme en Afrique car la promotion et la protection des droits de l'homme est une responsabilité collective et aucune contribution à cette cause ne peut être minimisée; et le succès de tous sera mesuré par la réalisation concrète de tous les droits et libertés sans distinction de race , de groupe ethnique, de couleur , de sexe , de l'âge ou tout autre statut. Pour ce faire, elle a invité tous les acteurs à veiller à assurer l'éducation aux droits de l'homme au niveau national, et à diffuser les informations en vue de promouvoir les droits garantis par la Charte africaine ainsi que d'autres instruments régionaux et internationaux pertinents. Pour clore sa déclaration, elle a réitéré l'engagement de la Commission africaine à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs pour renforcer la protection des droits de l'homme en Afrique.

12. L'Honorable Commissaire Pansy Tlakula a dirigé les travaux de la 58^{ème} Session Ordinaire.

13. Au total quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) délégués ont participé à la 58^{ème} session, soit: Cent soixante-six (166) représentants de vingt-quatre États (24) membres, un(1) représentant du Bureau de liaison de la Commission de l'Union

africaine à Genève, dix-sept(17) représentants des institutions nationales des droits de l'homme (INDH), cinq(5) représentants des organisations internationales et intergouvernementales, deux cent quatre-vingt (280) représentants des organisations non gouvernementales (ONG), et vingt-neuf(29) représentants les autres observateurs et les médias.

14. Au cours de la 58^{ème}, la Commission a organisé et facilité les activités suivantes :

- i. Panel pour le lancement de l'Observation Générale n° 3 sur la Charte africaine : Le droit à la vie (Article 4);
- ii. Panel sur la dépenalisation des infractions mineures en Afrique;
- iii. Panel pour le lancement du Rapport sur la lutte contre la violence et autres violations des droits de l'homme basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
- iv. Panel sur la campagne pour la dépenalisation de l'avortement en Afrique;
- v. Panel sur l'Observation générale sur le droit à la réparation des victimes de torture et de mauvais traitements;
- vi. Panel sur l'action policière et les rassemblements;
- vii. Panel sur les Directives pour la présentation des rapports d'Etat aux termes du Protocole de Maputo;
- viii. Panel sur l'importance des droits sexuels et reproductifs dans le cadre de « l'Année des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits de la femme »;
- ix. Panel sur les Principes et lignes directrices de la Commission africaine sur les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme en Afrique;
- x. Panel sur l'abolition de la peine de mort en Afrique;
- xi. Panel sur le rôle du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dans la promotion des droits de l'homme et l'égalité pour tous;

- xii. Lancement d'un Projet d'élaboration des lignes directrices sur l'accès à l'information et les élections et la conservation des documents ;
- xiii. Lancement de l'appui de l'Union Européenne aux Mécanismes spéciaux de la Commission africaine

15. Les représentants de seize(16) Etats parties ci-après ont fait des déclarations sur la situation des droits de l'homme dans leurs pays respectifs: République Islamique de Gambie, République Algérienne Démocratique et Populaire, République Arabe d'Egypte, République d'Angola, Burkina Faso , République de Côte d'Ivoire, République du Burundi, République du Cameroun, République Fédérale Démocratique d'Éthiopie, République du Malawi, République du Niger, République Fédérale du Nigeria, République islamique de Mauritanie, Royaume du Lesotho, République Démocratique du Congo(RDC), Royaume du Swaziland.

16. Les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), des Procédures Spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et du Comité International de la Croix-Rouge ont fait des déclarations mettant en exergue leur volonté à renforcer la coopération avec la Commission africaine ainsi que d'autres institutions dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ils ont salué les efforts de la Commission africaine en vue de suivre et de renforcer le cadre normatif pour la protection des personnes déplacées ainsi que d'autres victimes de conflits armés. Enfin, ils ont réitéré leur soutien aux travaux de la Commission.

17. Les représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) de la Mauritanie, du Cameroun, de la Cote d'Ivoire, du Rwanda, de l'Afrique du Sud et du Burundi ont fait des déclarations sur la situation des droits de l'homme dans leurs pays respectifs. Quarante-un(41) ONG jouissant du Statut d'Observateur

auprès de la Commission ont également fait des déclarations sur la situation des droits de l'homme en Afrique.

18. La Commission a discuté des questions relatives au statut des relations et de la coopération avec les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des Organisations non gouvernementales (ONG).

19. La Commission a fait une mise à jour de la question de l'état des soumissions des rapports périodiques des INDH et a accordé le statut d'affiliés à deux (2) INDH, conformément à la résolution sur l'octroi de statut d'affilié aux INDH en Afrique, à savoir:

- i. La Commission nationale des droits de l'homme du Soudan ;
- ii. La Commission Nationale Sahraouie des Droits de l'Homme.

20. Cela porte le nombre total des INDH avec le statut d'affilié auprès de la Commission à vingt-six (26).

21. La Commission a accordé le statut d'observateur à cinq (5) ONG, conformément à la Résolution sur les critères d'octroi et de jouissance du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine des droits des peuples et des peuples, notamment:

- i. International Detention Coalition;
- ii. Center for Health, Human Rights and Development;
- iii. Human Rights Awareness and Promotion Forum;
- iv. The Human Rights Implementation Centre;
- v. Environnement Ressources Naturelles et Développement.

22. A ce jour, la Commission a accordé le statut d'observateurs à quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) ONG.

23. La Commission a fait le point sur l'état de présentation des rapports périodiques des Etats parties Conformément à l'Article 62 de la Charte africaine et 26 du Protocole de Maputo. La Commission a examiné les rapports périodiques des trois (3) Etats parties ci-après:

- i. République de Namibie ;
- ii. République du Mali ;
- iii. République d'Afrique du Sud.

24. Les membres de la Commission ont présenté des rapports, pour rendre compte de leurs activités menées au cours de l'intersession en leur qualité de Commissaires et dans le cadre des divers mécanismes subsidiaires dont ils ont la charge. Il s'agit de :

- i. Rapporteuse spéciale sur la liberté d'expression et l'accès à l'information ;
- ii. La Présidente du Groupe de Travail sur la Peine de Mort et les Exécutions Extrajudiciaires, Sommaires ou Arbitraires en Afrique ;
- iii. La Président du Groupe de Travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique ;
- iv. La Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique ;
- v. La Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Afrique ;
- vi. Le Rapporteur spécial sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique ;
- vii. La Présidente du Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et les Personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH ;
- viii. La Présidente du Groupe de Travail sur les Communications ;
- ix. La Présidente du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés autochtones en Afrique ;
- x. La Rapporteuse spéciale sur les Réfugiés, les Demandeurs d'Asile, les Déplacés internes et les Migrants en Afrique ;

- xi. Le Président du Groupe de Travail sur les Industries extractives, l'Environnement et les Violations des Droits de l'Homme en Afrique ;
- xii. Le Président du Comité sur la Prévention de la Torture en Afrique ; et
- xiii. Le Président du Groupe de Travail sur les Droits des Personnes âgées et des Personnes handicapées en Afrique.

25. La Commission a présenté l'état d'avancement du « Projet 2016 » aux Délégués et a engagé les Etats parties à mobiliser les ressources nécessaires pour la réussite des activités prévues à cet effet.

26. La Commission a examiné et adopté avec quelques observations et amendements les documents suivants :

- i. rapport du Groupe de travail sur les Communications
- ii. Etude sur le mariage des enfants ;
- iii. Stratégie pour l'abolition de la peine de mort en Afrique ;
- iv. Etude sur les industries extractives, les droits fonciers et les droits des populations/Communautés autochtones ;
- v. Rapport de la réunion conjointe du Comité consultatif sur les questions budgétaires et du personnel et le Groupe de travail sur les questions spécifiques ;
- vi. Rapport de la réunion sur l'étude approfondie sur les principales questions affectant le travail de la Commission africaine conduite par le Groupe de travail sur les Communications ;
- vii. Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et du personnel.

27. La Commission a examiné et fait des observations sur les documents suivants :

- i. Procédure de l'UA pour l'adoption des Protocoles
- ii. Mise à jour sur le Project 2016

- iii. Observations générales sur l'article 7(d) du Protocole à la Charte africaine relatif aux droits de la femme en Afrique
- iv. Projet de procédure de communication entre le point focal sur les représailles, les victimes présumées et les Etats parties
- v. Note d'information et d'orientation sur les communications avec le point focal sur les représailles
- vi. Observations générales conjointes sur le mariage des enfants
- vii. Rapport de la Secrétaire de la Commission

28. La Commission a exprimé sa préoccupation suite aux incidents survenus le 14 et le 16 avril 2016 en République islamique de Gambie et a envoyé une lettre d'appel urgent au Gouvernement. La Commission a également publié un communiqué de presse sur la situation.

29. La Commission a adopté les résolutions suivantes :

- i. Résolution portant prorogation du délai de l'Étude sur la justice transitionnelle en Afrique ;
- ii. Résolution sur la mise en place d'un comité sur les résolutions ;
- iii. Résolution sur la situation des droits de l'homme en République du Congo ;
- iv. Résolution sur la situation des droits de l'homme en République arabe Sahraouie démocratique ;
- v. Résolution sur les violations continues des droits de l'homme, notamment l'enlèvement des filles de Chibok d'autres personnes au Nigeria ;
- vi. Projet de Résolution sur le changement climatique et les droits de l'homme en Afrique;
- vii. Résolution sur le droit à la dignité et à la protection contre la torture ou les mauvais traitements des personnes souffrant de handicaps psychologiques en Afrique ;
- viii. Résolution sur la lutte contre l'impunité en Afrique ;

- ix. Résolution sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Afrique ;
- x. Résolution sur le droit à l'éducation en Afrique ;
- xi. Résolutions sur les problèmes concernant la jeunesse africaine ;
- xii. Résolution sur la collaboration entre la CADHP et les partenaires sur la promotion de l'Ensemble de Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela)

30. La Commission a examiné vingt-trois (23) Communications dont onze (11) sur la saisine, et neuf (9) communications nécessitant des orientations ; elle a en outre renvoyé trois (3) communications et a accordé quatre (4) mesures conservatoires.

31. La Commission a examiné et adopté son 40^{ème} rapport d'activités, qui sera soumis à la 29^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif et au 27^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UA.

32. La Commission a décidé de tenir sa 20^{ème} Session extraordinaire du 9 au 18 juin 2016 à Arusha en Tanzanie.

33. La Commission a décidé de tenir sa 59^{ème} Session ordinaire du 21 octobre au 4 novembre 2016 à Banjul, République Islamique de Gambie.

34. La Commission présente ses remerciements à tous les participants et aux partenaires qui ont contribué, à divers niveaux à la bonne tenue et à la réussite des travaux de sa 58^{ème} Session ordinaire.

35. La Commission exprime ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République Islamique de la Gambie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés aux participants à la 58^{ème} Session. Elle leur exprime

également sa profonde gratitude pour avoir bien voulu accueillir cette Session et pour les commodités nécessaires mises à la disposition de la Commission et qui ont largement contribué au bon déroulement et au succès de ses travaux.

36. La Cérémonie de Clôture de la 58^{ème} Session ordinaire a eu lieu le 20 avril à Banjul, République Islamique de Gambie.

Fait à Banjul, République Islamique de la Gambie, le 20 avril 2016.